

Province de Québec
M.R.C. d'Arthabaska
Municipalité de Saint-Albert

Ouverture de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Albert, tenue le 4 octobre 2010 à 19 h 30, au bureau municipal au 25, rue des Loisirs.

Sont présents :
Colette Gagnon, conseillère
Mélanie Vogt, conseillère
Justin Chabot, conseiller
Denis Giguère, conseiller
Jean Boissonneault, conseiller

Tous formant le quorum sous la présidence du maire, Monsieur Alain St-Pierre. Madame Suzanne Crête, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire de la réunion.
La séance ordinaire est ouverte à 19 h 30.

Mot du maire

Monsieur St-Pierre souhaite la bienvenue aux gens présents dans la salle. Il invite les gens à faire la balade gourmande afin d'encourager nos producteurs agroalimentaires locaux. Il souligne également que la MRC d'Arthabaska a remporté le grand prix de la ruralité pour la mobilisation remis par la Fédération des municipalités. Ce prix est décerné à une MRC qui se distingue par la capacité de son milieu à se mobiliser et par l'étendue de la participation de ses citoyens aux projets de la communauté. Il félicite également M. Justin Chabot pour son implication dans le cadre de la Balade gourmande, qui lui a valu un article sur la première page du Journal «La Nouvelle/L'Union» le mois dernier.

2010-138 Adoption de l'ordre du jour

Proposé par Madame Colette Gagnon, conseillère

Que l'ordre du jour du 4 octobre 2010 soit adopté et d'ajouté au point 17.1 Protection du voisinage, le varia demeure ouvert.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2010-139 Adoption du procès-verbal de la réunion du 7 septembre 2010

Proposé par Monsieur Justin Chabot, conseiller

Que le procès-verbal de la réunion du conseil du 7 septembre 2010 soit adopté tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2010-140 Approbation des comptes du mois

Sur proposition de Monsieur Denis Giguère, conseiller

Il est résolu à l'unanimité des conseillers, d'adopter les comptes à payer suivants, tels que présentés au journal des déboursés, dont une copie a été remise à chacun des membres du conseil lors de la séance par la directrice générale et secrétaire-trésorière :

Registre des chèques # 2210 à #2276

Adopté à l'unanimité des conseillers

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés ci-hauts.

Signé, ce 4 octobre 2010

Suzanne Crête,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

2010-141 Vente de terrain – Christina Jolin – Mathieu Richer

Attendu que la Municipalité cèdera un terrain d'une superficie de 1500 mètres carrés à Madame Christina Jolin et Monsieur Mathieu Richer, terrain portant le numéro civique 825 rue Principale tel que déterminé par l'arpenteur Daniel Collin sur le lot 784-6 et tel que représenté au plan dont une copie fera partie de la présente résolution.

Il est proposé par Madame Mélanie Vogt, conseillère

Que la Municipalité de Saint-Albert cédera ledit terrain au montant de 20 000\$ plus taxes soit 22 575\$, et que monsieur Alain St-Pierre, maire, et madame Suzanne Crête, directrice générale et secrétaire-trésorière, soient autorisés à signer le contrat devant notaire, pour et au nom, de la Municipalité de Saint-Albert.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2010-142 Vente de terrain – Caroline Rheault

Attendu que la Municipalité cèdera deux terrains, dont un, d'une superficie de 1500 mètres carrés et un second, d'une superficie de 1494.20 mètres carrés à Madame Caroline Rheault, terrains portant les numéros civiques 821 et 819 rue Principale tels que déterminés par

l'arpenteur Daniel Collin sur les lots 784-4 et 784-3 tels que représentés au plan dont une copie fera partie de la présente résolution.

Il est proposé par Madame Colette Gagnon, conseillère

Que la Municipalité de Saint-Albert cédera lesdits terrains au montant de 40 000\$ plus taxes soit 45 150\$, et que monsieur Alain St-Pierre, maire, et madame Suzanne Crête, directrice générale et secrétaire-trésorière, soient autorisés à signer le contrat devant notaire, pour et au nom, de la Municipalité de Saint-Albert.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2010-143 Vente de terrain – Ghislain Parent

Attendu que la Municipalité cédera un terrain d'une superficie de 1393.54 mètres carrés à Monsieur Ghislain Parent, terrain portant l'adresse du 15, 4^e Avenue Est portant le numéro de lot P-855.

Il est proposé par Monsieur Jean Boissonneault, conseiller

Que la Municipalité de Saint-Albert cédera le dit terrain au montant de 18 500\$ plus taxes soit 20 881.87\$, et que monsieur Alain St-Pierre, maire, et madame Suzanne Crête, directrice générale et secrétaire-trésorière, soient autorisés à signer le contrat devant notaire, pour et au nom, de la Municipalité de Saint-Albert.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2010-144 Dérogation mineure – 23 rue Gisèle

Attendu que Madame Gisèle Croteau et Monsieur André Pariseau du 23, rue Gisèle possèdent un terrain d'une superficie de 9289.27 mètres carrés et qu'ils désirent conserver une superficie de 3000 mètres carrés. L'excédent de leur terrain sera vendu à des fins de construction résidentielle.

Attendu que Madame Gisèle Croteau et Monsieur André Pariseau font une demande de dérogation mineure d'environ 4.56 mètres sur la largeur minimale avant du terrain. Cette dernière étant inférieure à celle prescrite par le règlement municipal, soit 50 mètres.

Il est proposé par Monsieur Jean Boissonneault, conseiller

Que cette demande est acceptée.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2010-145 Rue Principale Ouest – Interdiction aux véhicules lourds

Attendu que la Municipalité a échangé plusieurs correspondances entre le Ministère des Transports du Québec (MTQ) concernant la circulation des véhicules lourds sur la rue Principale Ouest.

Attendu que le Ministère des Transports du Québec serait favorable à interdire la circulation de véhicules lourds de transit sur la rue Principale Ouest.

Il est proposé par madame Colette Gagnon, conseillère

Que la Municipalité demande au MTQ d'interdire la circulation des véhicules lourds sur la rue Principale Ouest pour une période d'essai d'un (1) an. Suite à ce test, la Municipalité pourra décider de revenir à la circulation de départ, si l'essai n'est pas concluant.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2010-146 Fray Consultant – signalisation routière

Attendu que Fray consultant, spécialiste en signalisation routière, nous soumet une offre de service pour faire l'inventaire de la signalisation complète sur le territoire de la Municipalité. La proposition est au coût de 726.00\$.

Il est proposé par Monsieur Denis Giguère, conseiller

Que cette offre soit acceptée.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2010-147 Rue Principale – secteur commercial

Attendu que la Municipalité de Saint-Albert désire insérer à même sa réglementation un secteur commercial sur la rue Principale;

Attendu qu'il y a des demandes et des besoins commerciaux sur la rue Principale direction Victoriaville ;

Attendu que dans le secteur Notre-Dame Ouest de la Ville de Victoriaville, certains usages commerciaux de vente et de réparation sont permis ;

Attendu qu'il y a déjà quelques commerces sur cette portion de la rue Principale, malgré le fait que ceux-ci n'ont pas tous un droit acquis ou une autorisation de la CPTAQ pour usage commercial;

Attendu que pour régulariser la situation, la Municipalité de Saint-Albert désire aller plus loin dans ce dossier et aimerait donc avoir un avis de la Commission d'aménagement et du Comité consultatif agricole de la MRC d'Arthabaska ;

Attendu qu'une modification au Schéma d'aménagement et de développement de la MRC d'Arthabaska s'avère nécessaire;

Il est proposé par Madame Mélanie Vogt, conseillère

Que cette résolution soit transmise à la MRC d'Arthabaska.

2010-148 Moto-Club Bois-Francs inc. – traverse municipale

Attendu que le Moto-Club Bois-Francs inc. demande la permission à la Municipalité de circuler dans certaines rues et routes de notre territoire pour les sentiers de Quad pour la période hivernale.

Attendu que la Municipalité a fait la demande, l'an dernier, aux membres de Moto-Club Bois-Francs ainsi que la Sûreté du Québec pour la tenue d'une rencontre afin de discuter de la sécurité et de l'usage des rues et routes par les membres de Moto-Club Bois-Francs inc.

Il est proposé par Denis Giguère, conseiller

Que la Municipalité refuse d'acquiescer à la demande du Moto-Club Bois-Francs inc. tant qu'une rencontre n'aura pas lieu.

2010-149 Club de motoneige Alléghanish – traverse municipale

Attendu que le Club de motoneige Alléghanish demande la permission à la Municipalité de circuler sur les Rang 6, 7 et 9 de notre territoire.

Proposé par Monsieur Jean Boissonneault, conseiller

Que la Municipalité de Saint-Albert donne l'autorisation de circuler sur le Rang 9 ainsi que le Rang 6 Grand au Club de motoneige Alléghanish pour la saison 2010-2011.

Que concernant le Rang 7 Grand, le Club devra demander la permission au Ministère des Transports du Québec puisque cette route est sous leur juridiction.

Que cette demande est renouvelable à chaque année.

Que les panneaux de signalisation ainsi que leurs installations sont aux frais du Club.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2010-150 Réservoir – borne sèche

Le dossier est reporté au printemps 2011, par manque d'informations.

2010-151 Levée de la séance du 4 octobre 2010

Il est proposé par Monsieur Denis Giguère, conseiller

Que la séance du 4 octobre 2010 est levée à 20h20.

Alain St-Pierre, maire

Suzanne Crête, directrice-générale et
Secrétaire-trésorière